

1- Liste du mobilier obligatoire pour une location meublée

Par chambre louée :

- Literie avec couette ou couverture
- Volets ou rideaux dans les chambres pour occulter la lumière
- Étagères de rangement

Cuisine :

- Plaques de cuisson
- Four ou un four à micro-ondes. **Nous préconisons un four**
- Réfrigérateur
- Congélateur ou compartiment à congélation du réfrigérateur d'une température maximale de -6°
- Vaisselle en nombre suffisant pour que les occupants puissent prendre les repas *(3 couverts complets par personne)*.
- Ustensiles de cuisine

Séjour :

- Table *(Une table avec une capacité égale au nombre de locataire ou colocataire)*
- Sièges *(Autant de siège que de locataire ou colocataire)*

Autre :

- Luminaires
- Matériel d'entretien pour le ménage adapté aux caractéristiques du logement (aspirateur s'il y a de la moquette, balai et serpillière pour du carrelage ...)

« Un logement meublé est un logement comportant un mobilier suffisant pour permettre au locataire d'y dormir, manger et vivre convenablement. La liste des éléments d'ameublement définissant un logement meublé est fixée réglementairement. »

2- Les préconisations de Gestia Solidaire pour louer meublé. Notamment en cas de sur-loyer :

La liste du mobilier obligatoire c'est la base.

Mais **nous préconisons un peu de confort et d'aménager comme pour vous ou un proche**, car cela fait la différence sur la mise en location et la durée de location. Surtout en colocation. **Et cela justifie un sur-loyer si c'est le cas de votre bien.**

Pour les chambres :

- Dans les chambres si c'est possible de mettre en priorité des lits de 140 de largeur.
- Avoir dans les chambres un espace bureau et un petit rangement à minima type commode. Et de préférence armoire s'il n'y a pas de placards muraux.

Pour le salon/salle à manger/pièce de vie :

- En plus de la table et chaises dans le salon prévoir un canapé, une table basse et au moins un petit buffet pour mettre un téléviseur ou autre
- Une décoration légère type tableau dans le salon permet de rendre plus attractif le logement. Mais aussi d'éviter que les locataires percent trop les murs. Notamment en définissant déjà des emplacements.
- Il ne faut pas négliger la vaisselle pour une colocation : 2-3 ensemble de repas pour chaque colocataire, prévoir des ustensiles de cuisine et des éléments pour cuisiner (casserolles, poêles).

Pour l'électroménager :

- Les petits électroménagers micro-ondes, cafetière, bouilloire sont des petit plus appréciés.
- **Nous demandons une machine à laver.**
Et nous recommandons le linge et lave-vaisselle dans toutes les colocations

💡 Bien sûr aucune obligation d'acheter du neuf. Nous sommes au contraire très preneurs que ce soit de la seconde main de bonne qualité.